

Viva Cité

LE JOURNAL DES QUARTIERS DE STRASBOURG

Du 12 mars au 30 mars 2018 > n° 29 • 1,50 € • ISSN 2268-7602



Au chevet des personnes âgées

Infirmiers et aides-soignants
témoignent de leurs difficiles
conditions de travail

Le tram poursuit sa course à Kehl

D'ici fin 2018, la ligne D desservira deux nouveaux arrêts en Allemagne. Les commerçants se frottent déjà les mains, mais doivent gérer les inconvénients suscités par les travaux.



Corentin Parbaud / Cuej

Après avoir franchi le Rhin en grande pompe en avril dernier, la ligne D du tramway va bénéficier de deux arrêts supplémentaires fin 2018. Aujourd'hui, les passagers sortent de la gare de Kehl, à l'entrée de la ville. Dans quelques mois, ils pourront descendre à l'arrêt Hochschule, et surtout au futur terminus, Kehl-Rathaus, à côté de la mairie. À deux pas, donc, de la zone piétonne et commerçante de Kehl. Ce prolongement de la ligne a un coût : 21,1 millions d'euros, financés par la partie allemande. Cet investissement suscite des réactions mitigées parmi les commerçants.

Dynamiser le commerce

Symbole de la coopération franco-allemande, ce chantier permettrait de continuer à dynamiser l'est de la métropole. Pour Kehl, l'arrivée du tramway représente surtout une manne financière potentielle. Le tram devrait inciter les clients français à venir encore plus nombreux profiter des tarifs allemands, avantageux sur beaucoup de produits. Depuis qu'elle continue jusqu'en Allemagne, la ligne D rencontre en effet un franc succès. Certains se frottent déjà les mains à

■ **Les travaux pour l'extension de la ligne D du tramway vers Kehl doivent s'achever fin 2018. Ils coûteront 21,1 millions d'euros à l'Allemagne.**

7100

passagers se rendent à Kehl en tram tous les samedis en moyenne.

la perspective de son extension. Pour Frank Riebel, président du forum des détaillants de Kehl, elle devrait avoir un « impact positif » sur le commerce de la ville. « Le tramway ne profite pour l'instant qu'à une moitié de la rue commerçante, celle proche de la gare, qui draine tous les clients français. Les nouveaux arrêts peuvent équilibrer ça », renchérit Régine Wickers, qui tient une boutique de chaussures à quelques mètres du futur terminus.

Les tabacs, les supermarchés et les magasins de vêtements figurent parmi les enseignes les plus prisées par les Français. La plupart de ces commerces se préparent à accueillir encore plus de clients. Chez Witt Weiden, un magasin de vêtements voisin de Wickers, Beate Betz s'attend à voir sa boutique « complètement pleine lors des premières semaines ». Pour anticiper cet afflux, une employée franco-phone a été embauchée à mi-temps pour les jours de pointe, le mercredi et le samedi.

Une période de creux

En attendant, d'autres commerçants se plaignent des travaux. « Pour l'instant, ils ne nous apportent rien de positif, au contraire », estime Kevin Woldt,

28 ans. Il a ouvert il y a un an et demi un commerce à Kehl, « La vie en Bio ». Son commerce sonne tristement creux. La pose des rails, qui paralyse pour l'instant une partie de la ville, l'empêche de fidéliser des acheteurs. Son supermarché bio accuse « 40% de clients en moins » qu'avant le début des travaux, il y a huit mois. Tous ses espoirs de rééquilibrer ses comptes reposent sur l'arrivée prochaine du tram. « Au moins, beaucoup de gens vont passer devant le magasin », explique Kevin Woldt. Il se donne un an pour construire sa clientèle. Régine Wickers confirme cette période de creux : cet hiver, elle a vendu 30% de chaussures de moins que d'habitude.

La crainte de la délinquance

Le tramway compte aussi son lot de détracteurs. Parmi eux, des Français, comme Christophe Grosjean, installé à Kehl depuis plus de 20 ans, où il tient Sago, une boutique de vélos à une centaine de mètres de la mairie. « J'ai une clientèle fidèle et mon secteur d'activités ne touche pas les personnes qui se déplacent en tram », raconte-t-il. Il craint d'éventuels effets négatifs : « J'espère me tromper, mais la délinquance devrait forcément augmenter et ça me fait peur. » Son inquiétude trouve un écho dans les chiffres : le chef de la police de Kehl, Ingolf Grunwald, a affirmé que 80% des vols à l'étalage dans la ville sont commis par des Français. « Personnellement, j'ai dû déménager du centre de Kehl. Je ne m'y sens plus bien », conclut Christophe Grosjean. Cela inquiète aussi Alexandre Kiene, gérant du garage ATU, situé sur le tracé du tram. « Depuis l'arrivée du tram à Kehl, les vols dans mes rayons ont doublé. J'ai des pièces manquantes tous les mois », affirme-t-il. Au tabac voisin d'Intersport, on a déjà anticipé ce phénomène : des messages rappelant les amendes encourues pour vol à l'étalage défilent dans tout le magasin, en allemand et en français. Chacun à sa manière se prépare à l'arrivée des Strasbourgeois.

Corentin Parbaud

Deuxième vie pour la SPA

L'association de protection des animaux accueille chiens, chats et autres compagnons dans de nouveaux locaux à Cronenbourg. Bilan en demi-teinte pour les bénévoles et les pensionnaires.

De graves aboiements résonnent le long du couloir. De chaque côté, des grilles. Derrière, il y a Devil, américain staff gris au museau blanc, Gena, pitbull née en 2012, au refuge depuis avril 2017, ou Booba, croisé teckel au pelage marron et noir. Dans leurs cages traînent quelques jouets, un panier, une couverture. La Société protectrice des animaux (SPA) de Strasbourg est installée au 7 rue de l'Entenloch à Cronenbourg depuis août 2015. À l'époque, les travaux pour la construction de la nouvelle ligne de tram vers Kehl obligent l'association à quitter ses locaux qu'elle occupe depuis 1981 route du Rhin. La Ville de Strasbourg et l'Eurométropole financent alors la construction de nouveaux bâtiments pour un coût de 5 millions d'euros.

14 salariés et 60 bénévoles

« On a une salle vétérinaire appropriée, où l'on peut faire les premiers soins, pucer et vacciner les animaux, s'occuper des castrations et stérilisations, ce qui n'était pas le cas avant », se félicite Danielle Gilliot, présidente de la SPA de Strasbourg. Un vétérinaire est maintenant sur place une vingtaine d'heures par semaine. « Il y a des radiateurs dans les cages des animaux et le sol est chauffé », ajoute Aurélie Lostuzzo, une bénévole de 26 ans. Le chenil n'est pas forcément plus grand, mais « mieux agencé ». Marie-Ange Simeant est salariée à la SPA depuis dix ans. Elle nettoie les cages, nourrit les animaux, réalise leurs soins, les emmène chez le vétérinaire. « J'ai travaillé longtemps dans l'ancien bâtiment, c'était plus pratique », estime-t-elle. Les cages extérieures étaient alignées alors qu'ici, elles se font face. « C'est plus bruyant



Mathilde Obert / Cuej

maintenant : quand un chien aboie, les autres l'imitent. » Le refuge bénéficie d'une plus grande capacité d'accueil : il peut recevoir jusqu'à 112 chiens dans 72 boxes, et 177 chats. Dehors, les dix cabanes en bois censées accueillir les lapins sont vides. Ils sont regroupés dans un bureau, à l'intérieur de cages. « La zone est inondable, les clapiers ont pris l'eau, justifie la directrice. On cherche une solution pour les surélever. » 14 salariés et 60 bénévoles bénéficient de toilettes plus confortables, avec vestiaires et réfectoire. La directrice note plus de visites dans les nouveaux locaux, peut-être parce que l'accès est facilité : « Si les gens prolongent la route après Ikéa, ils tombent sur le refuge. » Mais « c'est moins drôle pour les salariés », reconnaît-elle : « Ceux qui viennent en tram doivent s'arrêter à Rotonde, et en bus à Hochfelden, puis marcher plusieurs minutes. » Le tram s'arrêterait juste devant l'ancienne SPA Route du Rhin, à Aristide Briand. « En terme de promenade, on est plus limités, ajoute-t-elle. On avait l'habitude de se balader le long du canal. L'été, on tenait certains chiens en longe pour qu'ils aillent se baigner. Ici, on marche autour

■ Mi-février, une cinquantaine de chiens étaient proposés à l'adoption par la SPA.

d'Ikéo, ou on va au parc de la Bergerie, à 10 minutes à pieds. »

L'année de son déménagement, la SPA a perdu la gestion de la fourrière animale de l'Eurométropole, qu'elle avait depuis 30 ans. Les animaux errants y restent dix jours, et si personne ne les récupère, ils sont envoyés à la SPA. Un appel d'offres a été lancé, et c'est la SACPA qui l'a remporté, grâce à une meilleure note sur les « moyens mis en œuvre ». Cette société privée travaille pour 3 500 villes en France et gère les fourrières de Lyon, Lille, Nantes. Quand la SPA gérait la fourrière, elle avait l'habitude de loger les animaux pendant leurs dix jours de transition à la même enseigne que les autres : jeux, promenades, etc. La SACPA admet que les animaux dont elle a la charge ne sortent pas pendant cette période. Perdre la fourrière représente un manque financier pour l'association. En 2014, elle a hébergé 600 chats et 450 chiens au titre de la fourrière. Les propriétaires devaient payer entre 40 et 120 euros pour récupérer leur compagnon.

La SPA reçoit entre 1 000 et 1 500 animaux par an. « Ça tourne, dieu merci ! », commente la directrice. Le 9 février, 53 chiens, soit la moitié des places disponibles, une quarantaine de chats, et environ 27 lapins attendaient une famille.

250

euros, le prix à déboursier pour adopter un chien.

19 590

La superficie en m² de la SPA.



Robertsau : forêt protégée, habitants désabusés

La forêt de la Robertsau devrait être classée en réserve naturelle nationale. Les usagers s'inquiètent de ne plus pouvoir s'y promener, pêcher ou chasser librement.



Shaza Madad / Cueur

Il n'y aura plus de cyclistes, pas de pratique du sport, les manifestations aux abords de la forêt seront interdites et la baignade sera limitée... » Dépit, Christophe Cosy, un habitant de la Robertsau, énumère les interdictions qui pourraient toucher la forêt qui jouxte son quartier. Le 5 février, il est venu à la deuxième réunion organisée au Foyer des loisirs de la Cité de l'III, dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de classement en Réserve naturelle nationale (RNN) de ce massif forestier.

Encadrer la circulation

Proposé par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) au nom de la protection de la nature et de l'environnement, ce projet aurait un fort impact sur ses usagers. Le premier changement concerne la circulation. Alors que la forêt accueille plus de 400 000 visiteurs par an et de nombreuses activités sportives et de loisirs, un plan de circulation va être mis en place. L'accès à certains chemins serait limité, d'autres voies seraient complètement interdites au public. Lors de la réunion publique, des riverains ont réclamé des précisions : « *Qu'est-ce qu'on a fait de mal pour nous interdire de nous promener ici alors qu'on ramasse souvent les déchets ?* »,

La pêche sera interdite sur l'III, la Fleet et le Hellwasser, suite au projet de classement de la Robertsau en réserve naturelle nationale.

710

C'est la surface en hectares de la forêt de la Robertsau.

2012

Date du décret classant le massif forestier de Strasbourg-Neuhof/IIIkirch-Graffenstaden en Réserve naturelle nationale.

s'exclame un habitant. L'irritation est d'autant plus grande que les initiateurs du projet n'indiquent pas quelles routes seront touchées. Philippe Walter, membre du conseil de quartier de la Robertsau et de la Cité de l'III, s'interroge : « *Comment peut-on classer une forêt aussi proche de la ville ? Le projet va changer nos habitudes et va diminuer la liberté de circulation. On interdira aussi de ramasser des champignons et des fleurs sur le chemin !* », s'empêche-t-il. Mais pour le directeur de l'association Alsace Nature, Stéphane Giraud, l'intérêt du classement en réserve naturelle nationale réside justement dans le fait que les véhicules ne pourront plus emprunter ces routes. La qualité de l'eau et de l'air sera améliorée. « *Les gens se plaignent car ils ne pourront plus faire de VTT et circuler en moto dans la forêt. Chacun défend ses intérêts personnels. On n'est pas là pour protéger une fleur. On est là pour défendre le futur de nos enfants* », justifie-t-il.

Empêcher les constructions

La forêt de la Robertsau fait déjà partie d'une réserve naturelle à travers le projet Natura 2000, mis en place en 2008. Ce dernier prévoyait une interdiction de construire. Malgré cette mesure, plusieurs bâtiments ont été réalisés en 2012 près du secteur du Fuchs am

Buckel, à proximité de la Wantzenau. Le nouveau classement interdirait tous les travaux publics ou privés dans la réserve, sauf exception.

Les décideurs de DREAL « *n'ont jamais mis les pieds dans la forêt* », dénonce Luc Wehrung président de l'Association pour la sauvegarde de l'environnement de la Robertsau (ASSER). Il craint que le nouveau projet de classement ne change pas grand chose. Au contraire, réplique Camille Faller, porteuse du projet à la DREAL : « *Les mesures prises dans le cadre de Natura 2000 sont insuffisantes. La construction sera interdite sur le massif de la Robertsau et aussi dans son périmètre. Ce nouveau classement permettra la mise en place d'une véritable protection en faveur de la biodiversité. À la différence de Natura 2000, cette fois, des gardiens seront chargés de faire appliquer la réglementation.* »

Restreindre la pêche

Le projet de la DREAL va aussi encadrer les activités agricoles et de loisirs. Il prévoit notamment l'interdiction de la chasse sur 70% de la réserve naturelle. La pêche restera autorisée, sauf sur trois cours d'eau : l'III, la Fleet et le Hellwasser. Cette décision irrite les pêcheurs : « *La mairie ne nous a même pas consultés* », s'insurge David Pierron, chargé de mission à la fédération de pêche du Bas-Rhin. « *De toutes façons, estime Thierry Brunnenstein qui pêche dans l'étang du Rohrkopf depuis une quinzaine d'années, sur les cours d'eau de la forêt, il n'y a plus de pêcheurs parce que ces cours sont dans un état pitoyable avec les algues vertes et la pollution.* » En décembre dernier, des pêcheurs ont manifesté contre les mesures envisagées. Selon un ancien garde-pêche, ces restrictions montrent qu'« *on ne fait pas confiance à ceux qui connaissent vraiment la forêt. Il faut que la bureaucratie accepte de prendre notre vécu en compte.* »

Shaza Almadad



Casse-tête schilikois

Phoebé Humbert/Jean/Cuej

Suite à des démissions en chaîne au conseil municipal, Schiltigheim connaît une nouvelle recomposition de ses forces politiques en vue des élections des 8 et 15 avril.

Jeudi 8 février, salle Notre-Dame de Schiltigheim. Le comité local de La République en marche (LREM) organise une « réunion d'échange et de réflexion » sur la situation municipale « exceptionnelle » de la ville. Parmi les participants, Axelle Benamran, suppléante du nouveau député Bruno Studer et tête de liste pressentie pour l'élection municipale anticipée des 8 et 15 avril. « Mon nom circule mais rien n'est encore sûr pour l'instant », confie-t-elle.

À quelques semaines du scrutin, ce flou est loin d'être propre à LREM. L'éclatement de la majorité au sein du conseil municipal après la démission, le 27 janvier dernier, du premier adjoint, Christian Ball (Les Républicains), d'une vingtaine d'élus et de suivants de liste, chamboule un paysage politique local déjà bien compliqué. Les démissionnaires reprochent notamment au maire son « comportement despotique » et sa « politique de bétonisation » de Schiltigheim.

Duel entre anciens alliés

Actuel premier magistrat, Jean-Marie Kutner (ex-UDI, aujourd'hui sans étiquette) ne compte pas céder face à ce qu'il qualifie de « coup d'État » au sein de la majorité. « Je suis confiant dans le fait de pouvoir sortir vainqueur de ces élections », affirme-t-il, sourire aux lèvres. Pour y parvenir, et au vu

■ **Jean-Marie Kutner soigne son image dans l'espoir de conserver son siège.**

Elections municipales (2014)

Premier tour

- Raphaël Nisand (PS) : 25%
- Jean-Marie Kutner (DIV) : 25%
- Christian Ball (UMP) : 20%
- Daniel Dambach (Schilick Ecologie – EELV) : 16,8%

Deuxième tour

- Jean-Marie Kutner (Union de la droite) : 55,5%
- Raphaël Nisand (Union de la gauche) : 44,5%

des nombreuses défections, il est obligé de renouveler son équipe. Sa liste comptera 22 nouveaux visages, dont une importante proportion de jeunes. Ils compléteront les 17 candidats de 2014 qui lui sont restés fidèles. Le scénario d'un rapprochement avec son ancien adversaire, Raphaël Nisand, s'avère improbable malgré un accord entre ce dernier et l'actuel maire pour voter le budget en décembre dernier. Raphaël Nisand a quitté le Parti socialiste pour rejoindre LREM en septembre 2017. S'il ne sera pas au devant de la scène, comme c'était le cas en 2008 et en 2014, il soutient toutefois vivement l'entrée en lice des Marcheuses à Schiltigheim. « Pour moi c'est clair : Schiltigheim doit se remettre en marche. Avec en tête une personnalité non membre du conseil municipal actuel », jugeait-il le 27 janvier, sur sa page Facebook.

Improbable union de la gauche

De son côté, Christian Ball nourrit l'ambition de ravir la mairie aux dépens de son ex-patron. En plus du soutien des élus démissionnaires, le désormais ancien premier adjoint mise sur la diversité au sein de sa liste pour convaincre les Schilikois. « Je ne me présenterai pas sous la bannière LR. Je vais proposer une liste citoyenne ouverte sur plusieurs affinités politiques. L'important, c'est d'avoir une vision

commune », précise celui qui tente d'élargir sa base électorale.

Du côté de Schilick Ecologie – EELV, l'essentiel est de « sauver la ville de sa situation critique sur le plan urbain notamment », estime Patrick Maciejewsky, élu municipal de l'opposition. « Nous sommes dans une bonne posture, sachant que Christian Ball reprend exactement nos arguments pour critiquer Jean-Marie Kutner », veut croire Patrick Maciejewski qui reste ouvert à une union avec des forces de gauche. Mais à condition que celles-ci rallient la liste écologiste, et non pas l'inverse. Il faut dire que le PS a nettement reculé dans la ville et ne parvient plus à jouer le rôle de fédérateur des mouvements progressistes. « Comme sur le plan national, notre parti est très affaibli à Schiltigheim », regrette le conseiller municipal (PS), Yves Bourgarel. Après s'être longtemps accaparés le fauteuil de maire (de 1977 à 2008, dont trois mandats consécutifs d'Alfred Muller), les socialistes seront incapables de s'imposer seuls. Mais une victoire reste « jouable » en cas d'union de gauche, juge Yves Bourgarel, même si le contact est « moins facile » avec la France Insoumise. À Schiltigheim, le mouvement de Jean-Luc Mélenchon était arrivé en deuxième place au premier tour des législatives de 2017 avec un score de 14,8%, derrière LREM.

Louay Kerdouss



Mado Obilin / Cuej

Violences conjugales : les dessous du traitement judiciaire

Associations, policiers et magistrats instaurent des lieux de recueil de la parole des femmes pour que la justice puisse œuvrer.

Comment vous arrivez à taper une femme, Monsieur ? Une femme, pas un homme ? » Le président de la chambre des comparutions immédiates du tribunal de grande instance de Strasbourg fixe le prévenu droit dans les yeux. Âgé de 45 ans, ce père de famille compare pour violences sur son ex-compagne, son beau-fils de 15 ans et son petit garçon de cinq ans. Franck W. reconnaît les violences sur son ex-conjointe mais minimise les faits : « Elle crie, elle me fait un foin, il faut bien qu'elle se calme. » Le procureur de la République recadre le quadrangulaire : « Rien ne justifie la violence. Ce comportement tombe sous le coup de la loi. » Le prévenu baisse les yeux. Reconnu coupable, il est condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis.

Rares sont les affaires de violences conjugales qui se terminent ainsi devant la justice. Et pour cause, seules 19% des femmes portent plainte sur 225 000 victimes recensées en 2016 par le secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Un phénomène qui s'explique en partie par la peur de prendre la parole, le manque d'écoute mais aussi une méconnaissance du système judiciaire : « Pour beaucoup de femmes, la police et la justice sont opaques », explique Valérie Schieb, juriste de l'association

■ **Anne-Marie Neu, avocate, accompagne les victimes conseillées par SOS Femmes Solidarité.**

1979

Année de création du centre Flora Tristan de Strasbourg.

Viaduc 67, spécialisée dans l'aide aux victimes. « Parfois, la personne n'envisage même pas la plainte. On lui explique toutes les cartes qu'elle a en main pour qu'elle puisse prendre la décision la plus sage », poursuit Brice Weiler, éducateur spécialisé au centre Flora Tristan du réseau SOS Femmes solidarité. Ce centre soutient les femmes victimes de violences conjugales. Avant d'entamer leur parcours judiciaire, plusieurs étapes sont nécessaires.

Quand une femme arrive au centre Flora Tristan, rue Sellenick à Strasbourg, elle sait qu'au troisième étage, elle pourra raconter son histoire ou garder le silence. Du lundi au vendredi, à l'accueil de jour, les femmes peuvent échanger avec des psychologues, des assistantes sociales et des éducateurs spécialisés. Le rôle de Brice Weiler est d'écouter et de « sensibiliser la victime à ses droits en tant que femme, mais aussi à ses devoirs en tant que mère ». Quand les victimes le souhaitent, l'équipe prépare avec elles leur déposition au commissariat et leur conseille des avocats.

Un parcours difficile à mener

Pour certaines, après la libération de la parole, vient la bataille judiciaire. Deux voies sont alors possibles, explique Geneviève Louisadat, avocate au barreau de Strasbourg,

très engagée dans les questions de violences conjugales. À partir du récit de la cliente, elle choisit une stratégie en fonction des preuves dont elle dispose : la voie civile, en saisissant par lettre ou par huissier un Juge aux affaires familiales (JAF), ou la voie pénale, par l'intermédiaire du procureur de la République, via le dépôt de plainte.

« *Le problème principal dans le droit pénal, c'est la question des preuves* », souligne Geneviève Louisadat. Manque de témoins, violences physiques et psychologiques étalées dans le temps, parole contre parole... « *Les femmes ont tendance à camoufler le fait qu'elles sont victimes de coups*, ajoute Anne-Marie Neu, elle aussi avocate. *Il arrive que beaucoup de femmes reviennent vers leur conjoint, la veille de l'audience. Il faut qu'elles aient vu la mort passer pour que le déclic se fasse.* »

Le dépôt de plainte est un moment clé. Au commissariat central de Strasbourg, le dispositif Point accueil victime a été mis en place en 2004. La plaignante peut bénéficier de l'appui d'une psychologue et d'une assistance sociale, salariée de l'association Viaduc 67. Le but est de soutenir psychologiquement les victimes et permettre aux policiers de « *se concentrer sur l'établissement des faits* », explique Sandra Friedrich, commandante de police et correspondante départementale pour l'aide aux victimes. « *Les agents suivent une formation spécifique de quatre jours dispensée par le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF).* » Geneviève Louisadat juge le dispositif utile, mais perfectible : « *Même avec les formations, les femmes sont souvent mal accueillies, obligées de se justifier, trop souvent placées en condition d'accusées.* »

Des dispositifs de protection des victimes

En cas de procédure civile, la victime saisit le juge aux affaires familiales sur simple requête ou via une assignation par huissier. Frédéric Mauche est JAF au tribunal de grande instance de Strasbourg et coordinateur de la chambre des familles. Il délivre environ deux ordonnances de protection par semaine, une procédure d'urgence que ne permet pas le droit pénal. Ce dispositif du droit civil existe depuis 2012. Il permet de prendre des mesures adaptées : interdiction à l'auteur présumé d'entrer en contact avec la victime, attribution de la garde des enfants... « *Je ne statue pas sur des faits établis, mais sur des violences vraisemblables. Il faut que la situation de danger soit toujours actuelle pour que l'ordonnance soit accordée* », explique-t-il. Frédéric Mauche trouve la mesure efficace car elle permet souvent « *de pacifier les relations* ».

Autre dispositif de protection, le Téléphone grave danger (TGD), créé en 2011. C'est un comité de pilotage composé d'associations, du parquet, des services de police et de gendarmerie qui décide de l'attribution de téléphones spéciaux en fonction du degré de danger. Équipés de géolocalisation, ces appareils sont connectés à une plateforme qui déclenche l'envoi des forces de l'ordre. Il en existe 22 dans le Bas-Rhin, département pionnier en la matière. Toutes ces mesures judiciaires assurent une protection temporaire à ces femmes. Néanmoins, elles restent confrontées au plus difficile : leur reconstruction personnelle.

**Marianne Naquet, Ayla Nardelli
et Mado Oblin**

19%

des femmes portent plainte sur les 225 000 victimes recensées en 2016 par le secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

17 660

personnes condamnées en 2016 pour des violences sur leur partenaire ou ex-partenaire.

70%

des faits de violences volontaires commis sur une femme âgée de 20 à 50 ans ont le fait de son partenaire ou ex-partenaire.

« Un casier judiciaire trop long pour être lu »

Mi-février, trois multirécidivistes étaient jugés par le tribunal de grande instance.

Le 5 février, salle 101 du tribunal de grande instance : Malik M. entre dans le box. Vêtu d'un survêtement noir, le jeune homme de 27 ans lance un regard à sa mère et sa compagne. Christian Seyler, le président de la chambre des comparutions immédiates, égrène la vingtaine de mentions au casier du prévenu : vol, recel de vol, violences, rébellion... Le jeune homme est sans emploi et vit chez ses parents. Le Strasbourgeois a déjà connu la prison ferme à plusieurs reprises. Cette fois, on lui reproche d'avoir volé des vestes de sport dans un magasin situé rue du 22 Novembre avec une jeune mineure et un complice. Le jeune homme reconnaît le vol mais nie en être l'instigateur. Il explique son geste en affirmant qu'il voulait se faire de l'argent avant la naissance de son bébé. « *La justice, elle m'enfoncé* », se plaint-il. Sorti de prison début août, il explique que son oncle lui a proposé un travail de livreur. Pour son avocate, son client « *doit poursuivre les démarches de réinsertion* ». Malik M. baisse la tête et laisse couler quelques larmes. Il écope de huit mois de prison ferme avec maintien en détention, « *pour empêcher la récidive* » ajoute le président. « *Le prévenu possède un casier judiciaire trop long pour être lu* », ironise la procureure de la République, Mathilde Pimmel. Père de famille et âgé de 51 ans, Mustapha L., déjà condamné à 28 reprises, est poursuivi pour cinq infractions : violences sur conjoint, violation de domicile, rébellion, refus de se soumettre à des tests d'alcool et enfin, outrage à agents, infraction pour laquelle il est en récidive. Marmonnant dans sa barbe grisonnante, il reconnaît les faits, notamment les violences commises sur son ex-épouse. « *Je savais que j'étais saoul, je me souviens pas de tout* », répond-il au président. Ce dernier précise qu'il avait bu un litre de whisky. « *Cet homme ne va pas bien. Faut-il l'isoler socialement ?* », argumente M^e Wurth en désignant son client contre qui la procureure a requis huit mois ferme avec maintien en détention. Nouveau retour en prison pour le prévenu, condamné à un an d'emprisonnement dont quatre mois ferme.

Ce 7 février, Angelo D., 71 ans se présente à la barre. Le casier judiciaire du septuagénaire comporte onze mentions pour différentes infractions : vol, violences... Sept de ses condamnations sont liées à des outrages ou à des menaces de mort. C'est à nouveau pour cette raison qu'il comparait. La veille, il a insulté une hôtesse d'accueil de l'hôpital civil de Strasbourg, l'a abreuvée de propos obscènes et menacée de mort. Tranquillement assis dans son box, le retraité prend le temps de se recoiffer avant d'écouter avec ironie le président. « *Elle m'a traité de macaroni !* », s'indigne-t-il, avec son accent italien. Pas convaincu, le procureur de la République, Alexandre Chevrier, insiste longuement sur les faits « *qui correspondent à la personnalité du prévenu, un enqueteur, option méchant et agressif* ». M^e Smaili plaide la relaxe. Angelo D. est condamné à quatre mois ferme, une peine aménageable.

Marianne Naquet





Le Street Art gagne la rue

Longtemps chassé puis effacé par les pouvoirs publics, l'art urbain bénéficie depuis quatre ans de l'immunité artistique et politique. La Ville encourage désormais les artistes à s'exprimer sur les boîtes aux lettres, les coffrets électriques, les conteneurs à verre... Les œuvres se multiplient, en parfaite légalité. Paul Meyer, adjoint du quartier Gare et Centre, est l'instigateur de cette tolérance envers le Street Art : « C'est une démarche démocratique. C'est bien que cet art prenne sa place dans l'espace public ». La plus grande ouverture d'esprit de la Ville est appréciée par les graffeurs. « Je pense que, dans le futur, les villes vont vraiment devoir valoriser leurs artistes. On est leur vitrine », souligne le graffeur Jaek El Diablo. Et c'est bien ce que la municipalité a en tête : rayonner elle aussi en France et à l'international grâce à sa scène artistique urbaine.

Phoébé Humbertjean





Konstantin Manenkov / Cuej

24h dans la vie d'un Ehpad

Dans la maison de retraite Im Laeusch, le personnel s'active. De petits arrangements avec la loi améliorent les soins prodigués aux résidents.

7 heures, lundi 5 février. « *bonjour Madame. Attention les yeux !* », prévient Odile* pour la cinquième fois de la matinée. L'Ehpad Im Laeusch s'éveille. Aujourd'hui, cette infirmière est en charge des injections et contrôles glycémiques. Pendant ce temps, sa collègue, Stéphanie, parcourt les trois étages de cette maison de retraite de la Cité de l'Ill, à Strasbourg, pour vérifier les pansements.

Cela fait une demi-heure que l'équipe a pris son service, après les transmissions avec celle de nuit. Et, déjà, c'est la course : à 8h30, les 86 résidents doivent être prêts pour le petit déjeuner.

« *Vous avez vu la neige ? Je suis venu en ski aujourd'hui* », plaisante Lyonel. En une heure et demie, cet aide-soignant (AS) doit réveiller dix résidents de son étage. Soit neuf minutes par patient. « *Le lever peut prendre entre 5 et 30 minutes, suivant l'autonomie du patient* », explique-t-il.

Les grands dépendants demandent une attention particulière, notamment au moment des douches. Selon le personnel d'Im Laeusch, chaque patient est douché une fois par semaine, si son état le permet.

Pour ces douches ou les simples toilettes, les AS sont épaulés par les

femmes de ménage, appelées agent de service logistique (ASL). Une consigne du directeur, Christian Lutz : « *Je le dis dès le départ, lors des entretiens d'embauche, indique-t-il. Les ASL aident aux toilettes pour soulager les aides-soignants.* » Une pratique illégale mais nécessaire, selon lui, au bon fonctionnement de son Ehpad : « *On est à 8-9 toilettes par jour et par intervenant. Grâce à cette mesure, ils sont plus reposés, donc plus tolérants avec les patients.* »

Un glissement des tâches pas toujours évident. « *Je ne pensais pas qu'il y aurait autant de nursing* », explique Yasmina, femme de ménage depuis quatre ans à Im Laeusch. Aux yeux de sa collègue Mélanie, « *ce sont les résidents qui passent en premier. S'ils ont besoin d'aide, pour manger, se déplacer, ou quoi que ce soit, on arrête de faire le ménage pour les aider* ». Les deux femmes regrettent que leur travail ne soit pas assez valorisé. « *Ça me plaisait beaucoup au début, déplore Houris, mais maintenant, ça devient trop difficile physiquement.* »

10h - Les aides-soignants et les ASL prennent leur pause. Les infirmières répartissent les médicaments du jour et contactent les médecins traitants des patients. C'est l'heure où Rachel entre en scène. Aujourd'hui, la coiffeuse

Echanger avec les résidents permet de mieux les connaître et facilite le travail du personnel.

s'occupe de Joséphine. Pendant qu'elle lui fait son brushing, elles plaisantent, parlent des enfants, de cuisine ou de séduction. « *Il faut les apprivoiser, explique Rachel. Mais au bout de cinq ans on établit une vraie complicité. J'aime prendre le temps avec eux, leur apporter un peu de bonheur et de sourires.* »

« *Les journées leur paraissent moins longues* », renchérit Marie-Line. À 25 ans, l'animatrice dit donner de la vie à l'établissement. Ateliers crêpes et tartes, bricolage, visite de chiens, lecture, loto... « *C'est loin d'être routinier, assure la jeune femme. Les personnes âgées ont beaucoup à nous apprendre.* » Elle distribue les petites attentions : du vernis sur les ongles des plus coquettes, un chocolat pour les plus gourmands. « *Ici, on est un peu leur dernière famille* », commente-t-elle.

12h - « *Vin rouge ou vin blanc ?* » Ceux qui le peuvent vont au réfectoire, où le service commence. Les grandes tables peuvent accueillir jusqu'à quatre résidents. Les repas sont les moments où personnel et résidents échangent le plus. Stéphanie rassure une vieille dame. Une bénévoles avait menacé la résidente, suite à un excès de colère d'une résidente. « *Il faut prendre du recul sur ces colères,*

44

Ehpad dans l'Eurométropole.

relativise l'infirmière. *Il ne faut pas le prendre pour soi, mais comme un signe extérieur de souffrance.* »

Au menu aujourd'hui : boudin aux pommes et purée de pommes de terre. Idem pour le personnel qui mangera un peu plus tard, dans une salle à part, toutes professions confondues. C'est François, le cuisinier, qui fait le service depuis un petit comptoir. Il aime ce service minute en direct. « *Les résidents nous voient, explique-t-il, et ils peuvent communiquer, nous exprimer leurs envies ou critiquer.* » En poste depuis 16 ans, il aime améliorer le quotidien de ses patients : « *Je mets plus d'épices parce que les personnes âgées perdent un peu le goût. Et je m'applique sur les desserts : elles raffolent du sucré !* »

14h - Changement d'équipe. Brigitte et Dorian prennent le relais de leurs neuf collègues. Ils seront seuls, avec Lavinia, l'infirmière, pour s'occuper des 86 résidents. « *La mise au fauteuil et les toilettes de l'après-midi permettent de réduire le risque d'escarres,* explique Brigitte. *Les seules qu'on ait eues jusqu'à présent, c'était sur des patients en retour d'hospitalisation.* »

À peine le temps de saluer les kinés qui font marcher les patients dans les couloirs, elle enchaîne les toilettes jusqu'à 17h. Certains nécessitent plus de précautions et parfois même l'intervention de deux soignants. Une grande dépendante crie lorsqu'on la touche. « *On est obligés de la manipuler, soupire l'aide-soignante, pour la laver, pour son bien-être.* » Dorian renchérit : « *C'est un métier difficile. Il faut savoir être humain, tout en évitant de ramener les problèmes chez soi. Il faut éviter de prendre ça trop à cœur.* »

17h45 - Le repas du soir est un moment délicat. Brigitte se retrouve seule, au 1^{er} étage pour faire manger six dépendants. Heureusement, Yasmina (ASL) et Sylvie (aide au repas en emploi aidé) sont aussi là. Mais cela reste insuffisant. « *On devrait passer 20 minutes par personne pour leur donner le repas, puis leur laisser 20 minutes pour digérer,* explique Brigitte. *On fait au mieux, mais on a rarement le temps.* »

18h30 - Tout s'accélère, c'est l'heure des premiers couchers. Entre les grands dépendants et ceux qui

veulent être au lit tôt, les allers-retours s'enchaînent. Brigitte plaisante : « *Il faut aimer ce métier, c'est un sacerdoce.* » Une résidente se met à genoux sur son lit. Patiemment, la soignante la guide pour qu'elle se couche : la main sur la table de nuit, il faut s'asseoir, puis glisser les jambes sous les draps. « *On les laisse se débrouiller quand ils le peuvent. On doit favoriser au maximum leur autonomie,* rappelle Brigitte. *Tant pis s'ils ne font pas tout parfaitement, tant qu'ils le font.* »

20h30 - Tout le monde est au lit. Dernières transmissions à Elisabeth, l'ASL de garde cette nuit. Dorian remarque : « *Je finis*

tôt aujourd'hui. Ça arrive qu'on finisse plus tard parce qu'on doit rassurer un patient, parler un peu plus avec un autre... » Brigitte complète : « *On connaît bien nos résidents et leurs habitudes, ça aide.* » Dans la salle de réunion, devant leurs ordinateurs, les deux aides-soignants pianotent sur les claviers les tâches qu'ils ont réalisées, leurs observations. Un moyen pour eux de garder un suivi de leurs patients. La nuit sera courte : Brigitte et Dorian seront dans l'équipe du matin, demain. Ils reprendront leur service à 6h30.

**Par souci de discrétion, seuls les prénoms ont été mentionnés.*

■ **À 17h45, Brigitte entame une course contre la montre. Seule, elle doit faire manger six personnes.**



Marie Dédéban / Cuje

Micheline Keiling, directrice de l'Ehpad Saint Arbogast

« La directrice ne fixe pas le budget »

Pourquoi avez-vous soutenu le mouvement de contestation le 30 janvier dernier ?

Ici, nous avons 54,4 postes autorisés en équivalent temps plein pour 82 résidents. Nous sommes donc loin de l'objectif d'un agent pour un résident avec notre ratio de 0,66, ce qui correspond plus ou moins à la moyenne nationale. Nous faisons notre possible pour fonctionner ainsi, mais nous aurions besoin d'une dizaine de postes supplémentaires. Il faut défendre cette cause. Nous devons faire entendre ce problème. Les familles payent pour l'hébergement, elles devraient avoir le droit d'obtenir quelque chose de correct. On travaille en Ehpad, on n'est pas à l'usine.

Quelle est la marge de manœuvre d'un directeur d'établissement ?

Le directeur ne choisit pas le budget.

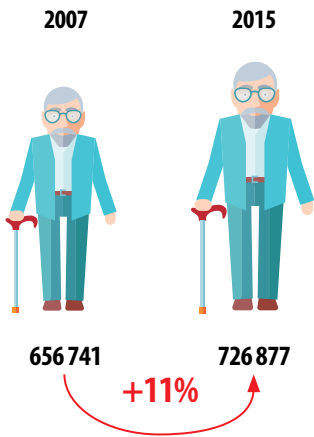
Ce dernier est défini tous les cinq ans par une convention tripartite entre l'établissement, le conseil départemental et l'Agence régionale de santé (ARS). Cette convention fixe le nombre de postes autorisés dans l'établissement en fonction des fonds alloués. Je souhaiterais augmenter mes effectifs, mais cela m'a été refusé par l'ARS qui finance les soins. Il est important d'expliquer à l'équipe pourquoi on ne peut pas embaucher plus, pour que les gens comprennent qu'on est tous dans la même galère. Ma principale marge de manœuvre est au niveau de l'organisation des services. On peut mettre en place des stratégies pour améliorer le cadre de travail, comme respecter les demandes au niveau des plannings ou prévoir des formations pour lier les équipes.

3755

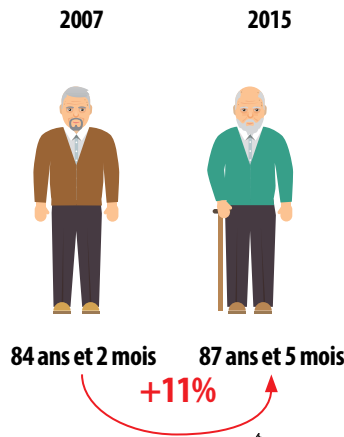
lits en Ehpad dans l'Eurométropole.

Les Ehpad en 2007 et 2015

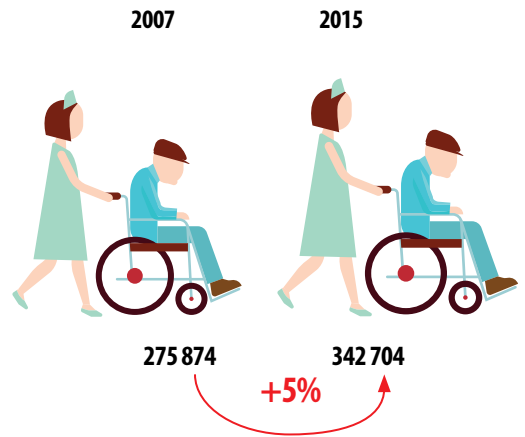
Nombre de résidents



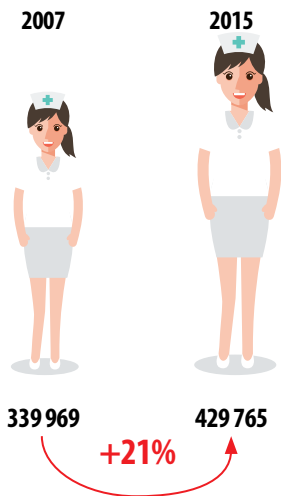
Age moyen



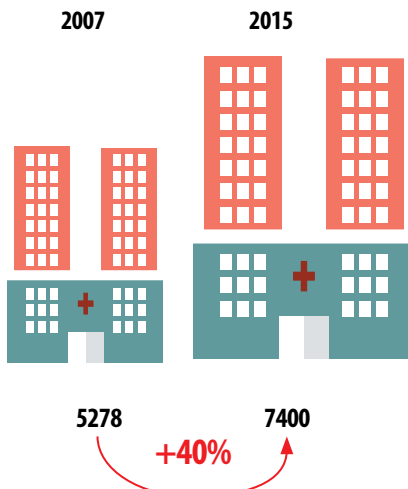
Perte d'autonomie



Postes à temps plein

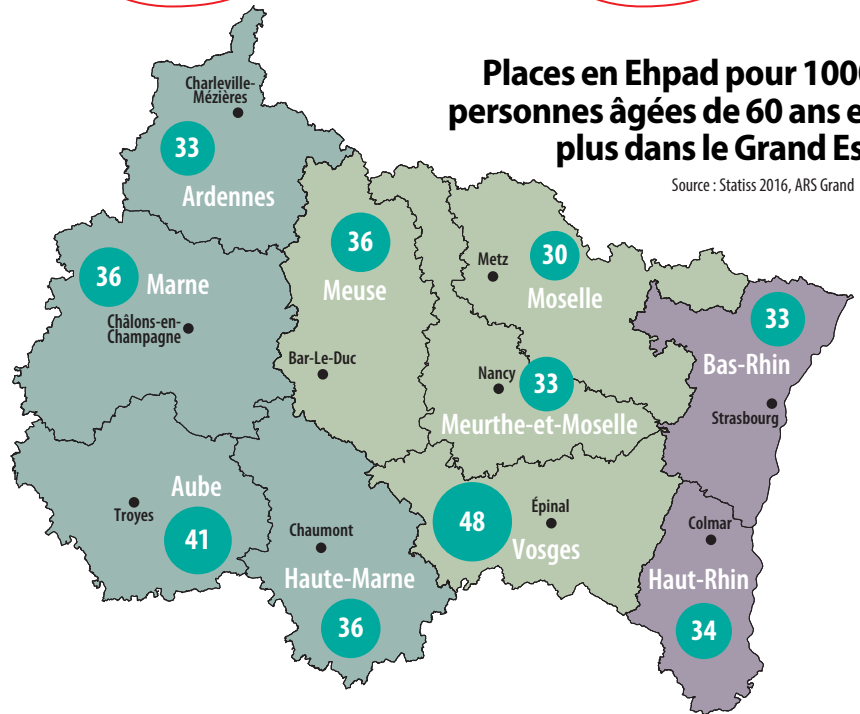


Etablissements



Places en Ehpad pour 1000 personnes âgées de 60 ans et plus dans le Grand Est

Source : Statistis 2016, ARS Grand Est



Taux d'encadrement pour 100 places en France

Fonction	2007	2015
Personnel de direction	3,3	3,5
Personnel des services généraux	7,4	7,1
Personnel d'encadrement	0,6	0,9
Personnel éducatif, pédagogique, d'animation et social	3,3	5,4
Personnel médical	0,4	0,5
Psychologue, personnel paramédical ou soignant	20,6	25,9
Agent de service hospitalier	14,0	13,8
Total	49,6	57,1

Le blues des aides-soignants

Mal préparé à affronter la réalité du travail, peu valorisé, le personnel des Ephpad souffre de bâcler les soins procurés aux résidents.



Marie Dédéban / Cuje

On ne nous donne pas l'occasion de faire les choses bien », déplore Camille*, aide-soignante en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). La jeune femme a décroché un CDI en maison de retraite un mois seulement après l'obtention de son diplôme. Elle réalise rapidement que ses conditions de travail ne lui permettent pas d'appliquer ce qu'elle a appris au cours de sa formation. « Ce qu'on nous apprend à l'école, c'est une utopie. On nous dit, par exemple, de donner à manger aux personnes dépendantes en s'asseyant à leur niveau pour les mettre plus à l'aise. En réalité, on se retrouve debout à nourrir trois résidents en même temps », raconte-t-elle.

Un an plus tard, fatiguée et frustrée, elle quitte l'établissement. Elle continue de s'occuper des personnes âgées, mais préfère intervenir en Ehpad en tant qu'intérimaire. Ce statut lui offre une plus grande flexibilité : « Si ça se passe mal quelque part, je peux m'en aller à la fin de ma mission. »

Difficultés à recruter

Toilettes bâclées, repas donnés à la va-vite, manque de temps pour parler

avec les résidents... Les aides-soignants dénoncent un manque de moyens humains et matériels dans les Ehpad. Certains vont jusqu'à parler de maltraitance institutionnelle. « Quand on sort du boulot, on n'a pas la conscience tranquille, déplore Karim, aide-soignant depuis trois ans. C'est normal que les familles dénoncent ces situations, mais elles accusent le personnel alors que nous sommes parfois seuls pour 30 patients. » Douleurs articulaires, mal de dos, épuisement moral et physique, salaires de 1 300 euros nets en moyenne, horaires décalés... Dans ces conditions, travailler en Ehpad n'attire pas autant les jeunes que les services hospitaliers, plus valorisés. Pour Philippe Claude, médecin gériatre, un problème se pose au niveau du recrutement : « Les aides-soignants en formation ne savent pas ce qui les attend. À l'école, ils apprennent à faire une toilette qui prend 45 minutes. Ce n'est pas possible dans la réalité. » Il estime que les formations devraient insister davantage sur le savoir-être que sur le savoir-faire, pour mieux répondre aux besoins des Ehpad.

En 2006, le gouvernement de Villepin lance le Plan solidarité-grand âge. L'objectif : augmenter le nombre de places en Ehpad et embaucher

Horaires décalés, effectifs réduits et rythme de travail effréné, la profession connaît un taux d'accidents du travail deux fois supérieur à la moyenne nationale.

10 mois de formation, dont 840 heures de stage préparent les aides-soignants à leur métier.

plus de personnel soignant. Depuis, 1,9 milliard d'euros ont permis de renforcer les effectifs, notamment dans les établissements sous-dotés. Mais, pour le personnel soignant, les moyens restent insuffisants. D'autant plus que les personnes âgées sont de plus en plus dépendantes à leur arrivée en Ehpad et nécessitent une prise en charge plus importante. « Avec le développement du maintien à domicile, les gens autonomes restent chez eux. La maison de retraite est le dernier recours », affirme Micheline Keiling, directrice de l'Ehpad Saint-Arbogast à Strasbourg.

« Je me sentais horrible »

À la dépendance s'ajoutent les problèmes cognitifs : troubles de l'attention, du langage et maladie d'Alzheimer. Pour ces résidents, les soins de base comme la toilette peuvent être vécus comme une agression lorsqu'ils ne reconnaissent pas les soignants ou ne comprennent pas leurs gestes. Davantage de temps et de précautions sont nécessaires. Un besoin difficile à concilier avec le rythme intense du travail en Ehpad.

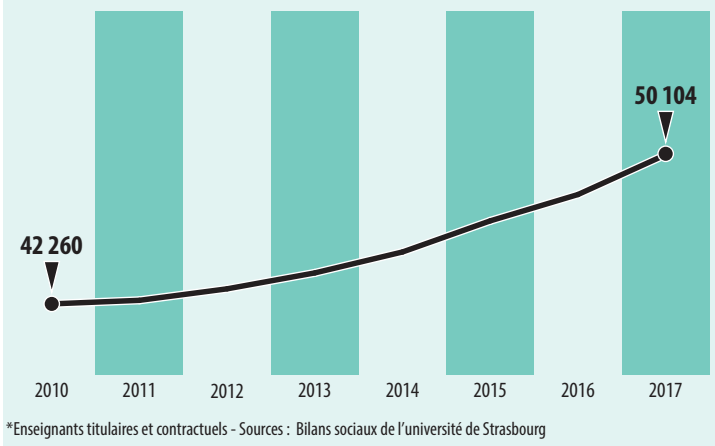
« J'avais l'impression de travailler à la chaîne, comme à l'usine », raconte Amandine. Cette dernière rêve d'être soignante depuis qu'elle a six ans. Elle garde un goût amer de son expérience en maison de retraite : « Je me sentais horrible. Un jour, une dame âgée en pleurs avait besoin d'être rassurée, mais faute de temps, j'ai dû la laisser seule pour m'occuper des autres. » Intérimaire elle aussi, la jeune femme refuse désormais toute mission en Ehpad et se consacre aux soins à domicile. « Dans un Ehpad, on court dans tous les sens, il faut répondre aux sonnettes des résidents et au téléphone. À domicile, on peut se concentrer sur le patient », précise Amandine.

* Tous les prénoms ont été modifiés.

Dossier réalisé par Sophie Bardin, Marie Dédéban, Coralie Haenel, et Konstantin Manenkov

L'université de Strasbourg à l'heure de Parcoursup

Évolution du nombre d'étudiants



Ouverte depuis janvier, la nouvelle plateforme d'orientation des lycéens dans l'enseignement supérieur Parcoursup oblige chaque faculté à établir une capacité d'accueil maximale pour la rentrée 2018. « À l'université de Strasbourg, nous avons profité de cette réforme pour relever le nombre de places en première année », annonce Jean-Paul De La Rica, responsable du département de gestion des études. L'université de Strasbourg pourra accueillir jusqu'à 10,2 % d'étudiants en plus en 2018. Et s'il n'y a pas assez de places pour tout monde, malgré cette augmentation ? « Dans les filières où il y aura trop de candidats, les lycéens qui viennent de l'académie de Strasbourg seront accueillis en priorité. Le rectorat fixera un taux d'étudiants hors-secteur », détaille Jean-Paul De La Rica. Quant aux nouveaux moyens (fonds, personnels, infrastructures...) qui permettront de supporter cette hausse des effectifs, ils n'ont pas encore été dévoilés.

Juliette Mariage

Quel bac pour entrer à l'université ?

Pourcentage sur le total des néo-bacheliers à l'université de Strasbourg en 2015

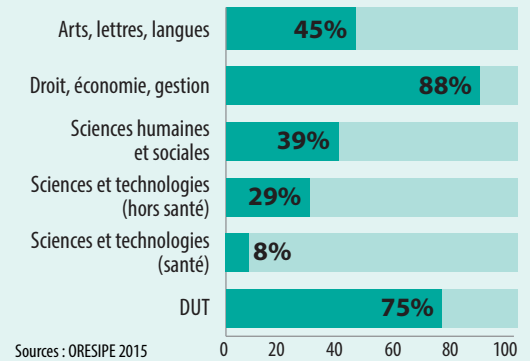
Sources : ORESIPE 2015



- Baccalauréat général (77%)
- Baccalauréat technologique (14%)
- Baccalauréat technologique (5%)
- Diplôme équivalent étranger (4%)

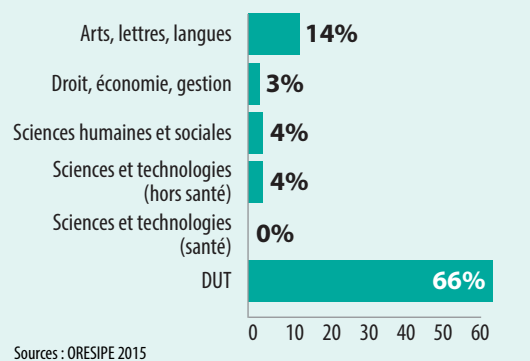
Réussite des détenteurs d'un bac professionnel à l'université de Strasbourg

Taux de réussite en 2015 à l'issue de la première année



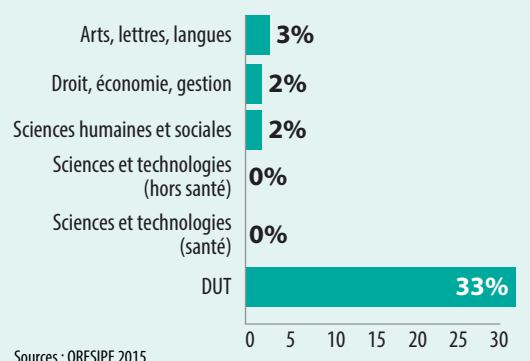
Réussite des détenteurs d'un bac technologique à l'université de Strasbourg

Taux de réussite en 2015 à l'issue de la première année



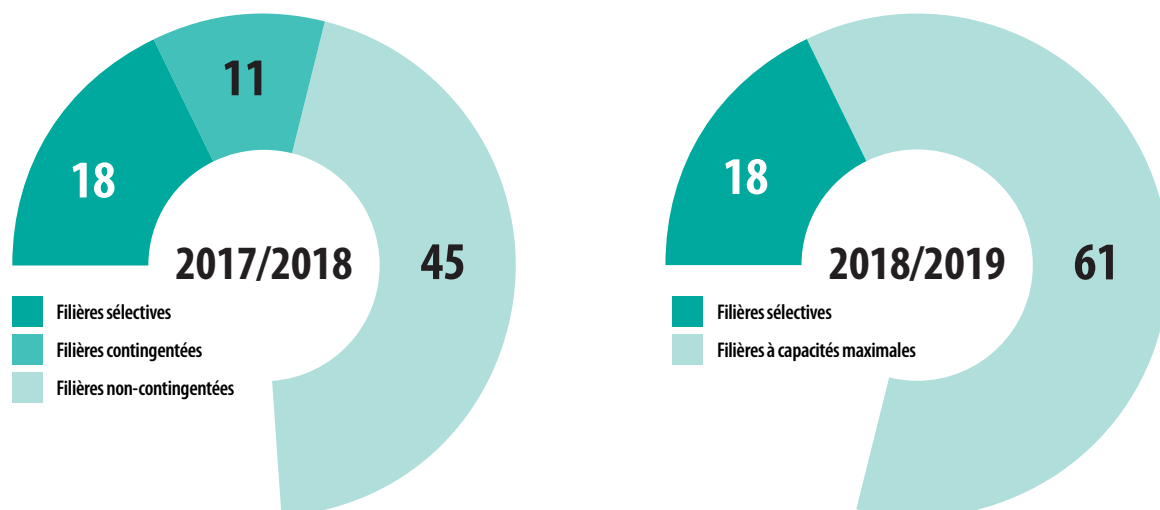
Réussite des détenteurs d'un bac professionnel à l'université de Strasbourg

Taux de réussite en 2015 à l'issue de la première année



Des filières à capacités d'accueil maximales

A partir de la rentrée 2018, toutes les filières (licences, DUT, DEUST) doivent afficher des capacités d'accueil maximales.



Sources : Attendus du premier cycle 2018/2019 CFVU, Université de Strasbourg.
5 nouvelles licences ouvriront en 2018/2019

Évolution des places en première année de licence (prévisionnel)

Faculté/Composante	Néo-bacheliers et étudiants en réorientation en 2017/2018	Nombre de places affichées sur Parcoursup en 2018/2019	Evolution du nombre de places
Filières contingentées en 2017/2018			
Médecine, pharmacie et dentaire	1185	1550	▲
Droit, sciences politiques et gestion	1078	1120	▲
Psychologie	510	545	▲
Arts (Design, Arts plastiques)	280	265	▼
Langues (LEA, LLCE Anglais)	531	665	▲
Sciences du sport	510	500	▼
Sciences économiques et gestion	529	570	▲
Plafond prévisionnel des autres filières à partir de 2018/2019			
Sciences de la terre	73	105	▲
Chimie	176	170	▼
Géographie	119	135	▲
Philosophie	98	105	▲
Physique et ingénierie	173	190	▲
Théologie catholique	39	65	▲
Théologie protestante	53	65	▲
Arts (autres filières)	291	340	▲
Langues (autres filières)	580	765	▲
Lettres	224	275	▲
Sciences de la vie	628	712	▲
Sciences historiques	425	485	▲
Sciences sociales	439	475	▲
Mathématiques et informatique	350	333	▼

Source : Attendus du premier cycle 2018/2019 CFVU, Université de Strasbourg

Ils évangélisent la blockchain

Bernard Bloch et Julien Brodier veulent populariser cette nouvelle technologie rendue célèbre par le bitcoin.

Un geek ne vieillit pas, il se met à jour ! Bernard Bloch, cheveux blancs coiffés en brosse, a sa répartie toute prête lorsqu'on évoque son âge.

À 54 ans, ce féru de technologie est depuis un an coordinateur innovation et partenariat innovation pour Électricité de Strasbourg. Il y a effectué toute sa carrière, en commençant en 1987 par la communication, puis en basculant vers le e-commerce. Sa nouvelle passion : la blockchain.

Évoquée lorsqu'on

parle des crypto-monnaies comme le bitcoin, la blockchain est un registre dématérialisé où sont inscrites des transactions de manière définitive. Chacune est vérifiée par un calcul très poussé, effectué par les autres utilisateurs. De là provient sa fiabilité. L'autre particularité de la blockchain, c'est que les échanges se font de pair à pair, ce qui supprime toute intervention d'un intermédiaire. Par exemple, la banque, qui doit donner son aval avant une transaction financière classique.

Pas de la science fiction

Cette technologie, Bernard Bloch l'a découverte en décembre 2015 grâce à un post Facebook sur la blockchain dans le domaine de l'énergie. Baignant dans le numérique depuis ses débuts, il trouve le procédé fascinant grâce aux nombreux domaines dans lesquels il peut être appliqué. Plusieurs pays, comme la Géorgie, se sont déjà emparés de la blockchain pour héberger leur cadastre, le registre qui recense les propriétés foncières d'un territoire.



■ Pour Bernard Bloch, les applications de la blockchain ne se limitent pas au bitcoin. - Nicolas Grellier/Cuej

Guidé par sa curiosité, Bernard Bloch rencontre d'autres passionnés avec qui il crée une page Facebook il y a deux ans (Blockchain Alsace). Il lance ensuite des soirées meet-up à

Epitech, une école strasbourgeoise d'informatique, avec entre autres Julien Brodier, co-directeur de Talium, une entreprise chargée d'appliquer des technologies informatiques à différents secteurs d'activité. Lors de la dernière soirée, en décembre, 150 personnes étaient présentes. « L'idée est de montrer des

applications de la blockchain. Dans une soirée, il y a en gros huit témoignages sur différents secteurs qui réfléchissent à cette technologie », détaille Bernard Bloch.

« On cherche à montrer que ce n'est pas de la science-fiction et qu'il y a des projets concrets », poursuit-il avec enthousiasme.

Avec sa dizaine d'ingénieurs disséminés entre Strasbourg et Paris, Julien Brodier cherche à concrétiser des applications de la blockchain : « En ce moment, on est intéressés pour un

projet de certification de diplôme. Une université peut écrire dans une blockchain que vous avez obtenu votre diplôme, cela sera écrit à vie », explique le chef d'entreprise de 38 ans.

En ce moment, son équipe travaille

sur un projet lié à l'énergie solaire.

« Si j'ai un panneau photovoltaïque sur mon balcon, ma production d'énergie sera inscrite sur la blockchain en sortie de compteur. Si j'ai surproduit, ma production va être automatiquement vendue à mes voisins, précise le chef d'entreprise. Le fait de le mettre dans la blockchain permet de rendre cette donnée fiable, inaltérable et auditable. »

Grand Est : une région propice

Au printemps, Bernard Bloch, Julien Brodier et leurs compères adeptes de la blockchain lanceront leur toute nouvelle association : Blockchain Valley. Selon lui, le Grand Est est une région propice à la diffusion de la technologie : « Des soirées sur la blockchain avec 150 personnes, même à Paris, il n'y en a pas. Alors on s'est dit : pourquoi ne pas lancer une Silicon Valley orientée blockchain en Alsace ? »

L'objectif de l'association sera d'abord de faire découvrir et d'expliquer cette technologie. « Avant de pouvoir faire du business, il faut évan-

géliser », insiste Bernard Bloch. L'association souhaite également travailler avec les entreprises. « Mais Blockchain Valley ne fera pas de business directement. L'idée c'est de favoriser la mise en relation entre des besoins et des entreprises qui sont capables d'y répondre », précise-t-il.

« Le jour où les gens vont commencer à bien comprendre cette technologie, ce sera comme internet, ça ira très vite », soutient le quinquagénaire. Preuve qu'il n'y a pas d'âge pour croire à la blockchain.

Nicolas Grellier

Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ), Université de Strasbourg.

11 rue du Maréchal Juin

CS 10068
67046 Strasbourg
Tél : 03 68 85 83 00
<http://cuej.unistra.fr>
<http://cuej.info>

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Nicole Gauthier

ENCADREMENT :

Pascal Bastien,
Catherine Daudenhan,
Daniel Muller,
Alain Peter

RÉDACTEUR EN CHEF :

Corentin Parbaud

ICONOGRAPHIE :

Shaza Almadad

ÉDITION :

Ayla Nardelli

RÉALISATION :

Shaza Almadad,
Sophie Bardin,
Marie Dédéban,
Nicolas Grellier,
Coralie Haenel,
Phoebé Humbertjean,
Louay Kerdouss,
Konstantin Manenkov,
Juliette Mariage,
Marianne Naquet,
Ayla Nardelli,
Mathilde Obert,
Mado Oblin,
Corentin Parbaud

PHOTO DE UNE :

Marie Dédéban

MAQUETTE VIVACITÉ :

Daniel Muller

IMPRESSION :

Imprimerie de l'Université de Strasbourg.
ISSN 2268-7602.